

Vos contacts :

Site Bordeaux : Corinne JOUGLEN

Site Limoges : Amélie COINAUD

Site Niort : Nathalie DEFORGES

M Anthony LE TROUHER
ALTECA CONSEILS
22 AVENUE JEAN JAURES
64500 CIBOURE

Le 3 décembre 2024

Objet de votre demande : inscription de société à titre principal

Décision : Favorable

N° d'inscription : 300000572301

Cher Confrère,

En exécution des dispositions de l'article 42 de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli la décision d'inscription au Tableau de l'Ordre, à titre principal, de la société ALTECA CONSEILS sise 22 Avenue Jean Jaures - 64500 Ciboure - , décision prise par le Conseil Régional dans sa session du 3 décembre 2024.

Toutefois, nous vous précisons qu'il vous appartient en tant que responsable ordinal de la société de retourner au Conseil Régional de l'Ordre, dans le délai d'un mois :

- les statuts définitifs de la société (enregistrés ou certifiés conformes),
- un extrait KBis,
- la fiche d'inscription au répertoire des entreprises (SIRENE).

Si vous ne procédez pas à l'immatriculation de la société au RCS, nous vous remercions d'en informer le Conseil Régional de l'Ordre afin que la radiation de la société soit soumise à une prochaine session du Conseil Régional.

Veuillez noter également que toute modification statutaire doit être portée à la connaissance du Conseil Régional.

Nous vous prions d'agréer, Cher Confrère, nos salutations confraternelles.

François POLYCARPE

Président de la Commission du Tableau



Delphine SABATEY

Présidente du Conseil de l'Ordre



Article 42 de l'Ordonnance du 19/09/1945 : « La décision du conseil régional ... peut, dans le délai d'un mois à compter de sa notification, être déferée au Comité National du Tableau, soit par l'intéressé en cas de refus d'inscription, soit dans le cas contraire, par le Commissaire du Gouvernement. »

**DECISION DU CONSEIL REGIONAL
DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES NOUVELLE-AQUITAINE
Session du 3 décembre 2024**

Le 3 décembre 2024, le Conseil régional de l'Ordre des Experts-Comptables s'est réuni dans les locaux de l'Ordre, sous la présidence de Madame Delphine SABATEY en présence de Madame Christine MAGNAVAL, représentant le Commissaire du Gouvernement près le Conseil régional.

Membres présents ou représentés : MADAME BENEDICTE APPARAILLY - MADAME MYLENE BACCHI - MONSIEUR GUILLAUME BERTRAND - MONSIEUR BENOIT BOBIS - MONSIEUR PHILIPPE BORDERE - MADAME MELINA BOUYE - MONSIEUR DIDIER BOYE - MADAME SANDRINE CALANDRE - MADAME MAGALI CHIFFRE - MONSIEUR PASCAL COMBEAU - MONSIEUR AURELIEN DESROCHES - MONSIEUR CHRISTOPHE DOMENGES - MADAME CELINE DUMALET - MONSIEUR THOMAS FONDEVILA - MONSIEUR MATHIEU GALIBERT - MONSIEUR PHILIPPE HOARAU - MONSIEUR MIKAEL HUGONNET - MADAME MYRIAM JARNIGON - MONSIEUR NICOLAS JARRY - MADAME ANGELIQUE JOGUET - MADAME MAGALIE LAVOUTE - MADAME VANESSA LEFEVRE - MADAME DELPHINE MAZAT - MADAME LAURENCE MAZURIE - MADAME EMILIE METGE - MONSIEUR FRANCOIS POLYCARPE - MONSIEUR ARNAUD PRINCE - MADAME DELPHINE SABATEY - MONSIEUR PHILIPPE SERRE - MONSIEUR OLIVIER THIEBAUT - MADAME MONIQUE TREMOULET - MADAME AXELLE TROCHU - MADAME CELINE WANGERMEZ

Absents excusés : MONSIEUR MATTHIEU CABRAL - MONSIEUR GILLES DAURIAC - MONSIEUR LOUIS-ARNAUD FOUGERE -

Le Conseil Régional,

Vu l'Ordonnance du 19 septembre 1945, modifiée et complétée par les textes subséquents ; Vu le Décret n° 2012 - 432 du 30 mars 2012, modifié ;

Vu la demande reçue en date du 14 novembre 2024 par laquelle le représentant légal de la société régulièrement inscrit à l'Ordre sollicite l'inscription au Tableau de l'Ordre de la société ALTECA CONSEILS, forme sociale : E.U.R.L, sise 22 Avenue Jean Jaures - 64500 Ciboure - .

Après avoir délibéré conformément à la loi, rend la décision suivante :

Considérant que les statuts de la société transmis sont conformes en tout point aux dispositions de l'article 7-I de l'Ordonnance de 1945 ;

Considérant par ailleurs que la dénomination sociale de la société retenue n'est pas déjà utilisée par une société d'expertise comptable inscrite à l'Ordre ;

Par ces motifs, accepte d'inscrire la société ALTECA CONSEILS, forme sociale E.U.R.L, au Tableau de l'Ordre de la Région Nouvelle-Aquitaine, en qualité de société d'expertise comptable, à compter du 3 décembre 2024, sous le N° 300000572301.

Dit que la présente décision sera régulièrement notifiée à Monsieur Anthony LE TROUHER et au Commissaire du Gouvernement près le Conseil Régional.

Fait et délibéré le 3 décembre 2024.

Delphine SABATEY
Présidente du Conseil de l'Ordre

